

# L'Humanité

Société, mercredi 3 juillet 2019 519 mots, p. 12

## PRISONS

Petit plan de « rattrapage » pour la santé des détenus

Eugénie Barbezat

***Le gouvernement a présenté hier sa « feuille de route » pour améliorer la prise en charge médicale des prisonniers.***

Quelques avancées bien modestes. Lors d'un déplacement à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines), la garde des Sceaux Nicole Belloubet et Christelle Dubos, secrétaire d'État à la Santé, ont présenté, hier, un plan 2019-2022 pour améliorer la santé en détention. Au total, 28 mesures ont été listées alors que de nombreux observateurs pointent régulièrement les carences du système médical en prison, aggravées par une surpopulation qui atteignait, au 1er avril, le record de 71 828 détenus pour quelque 61 000 places.

Priorité des priorités : réaliser deux études sur la santé mentale en prison, alors que le dernier état des lieux remonte à 2004. « Une bonne chose, assure Cécile Marcel, directrice de l'Observatoire international des prisons. Cela aurait dû être fait depuis des années. Nos données sont datées, même si on se doute que cela n'a pas évolué dans le bon sens. » En 2004, plus de 20 % des personnes incarcérées étaient atteintes de troubles psychotiques, dont 7 % de schizophrénie et 7 % de paranoïa. Au total, 80 % des hommes détenus (70 % des femmes) présentaient au moins un trouble psychiatrique. Et la majorité en cumulait plusieurs. Un taux vingt fois plus élevé que dans le reste de la population.

Et aujourd'hui ? « L'accentuation de la surpopulation carcérale n'a pas dû améliorer les choses », soupire Cécile Marcel, qui estime à 30 % la part de détenus qui auraient des pathologies lourdes devant les conduire en hôpital psychiatrique. « Mais pour des raisons de saturation du secteur, ils sont gardés derrière les barreaux où ils n'ont aucune chance d'avoir des soins adaptés. » Des solutions de prise en charge existent pourtant. « Mais ces instances sont très insuffisantes, relève Adeline Hazan, la contrôleur générale des lieux de privation de liberté. Notamment en ce qui concerne les unités d'hospitalisation spécialement aménagées (Uhsa). Il y en a neuf seulement sur l'ensemble du territoire, soit 440 places... » Le gouvernement a rappelé hier son engagement à en ouvrir de nouvelles. « Il en est question depuis des années, espérons que cela soit enfin le cas ! » souligne Adeline Hazan.

Pour elle, le problème de fond reste le manque de dépistage en amont. « Il y a un déficit d'évaluations lors des comparutions immédiates, sans la présence d'un psychiatre, ce qui ne permet pas de détecter les pathologies. » De même, pendant les séjours en prison, les suspensions de peine pour raison de santé mentale sont peu appliquées. Il manque des experts pour évaluer l'état des personnes, ainsi que des structures pour prendre le relais. La pénurie de psychiatres en prison est patente. 22 % des postes n'étaient pas pourvus en 2016. Pour tenter d'y remédier, le gouvernement envisage des « stages » en milieu

pénitentiaire pour les internes en médecine. Autre idée : généraliser la télé-médecine d'ici à 2022 afin d'éviter les extractions médicales et prévenir tout retard de prise en charge.

Adeline Hazan approuve : « Tout ce qui rapproche la qualité d'accès aux soins des détenus de celle de l'ensemble des citoyens est une bonne chose. Mais on en est encore extrêmement loin... »